



Procès-verbal

Conseil municipal 13 janvier 2021

Date de convocation : 08/01/2021

Lieu de séance : Salle Henry-Dunant de Montmoreau

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Christine VALEAU LABROUSSE

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine

Absents excusés : M. LATUILLERIE Bernard, Mme GODREAU Sandrine,

Absents : M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette,

Pouvoirs : Mme GODREAU Sandrine donne pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice, M. LATUILLERIE Bernard donne pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel.

Début de la séance à 19 h 45

- ❖ Jean-Michel BOLVIN remercie les élus d'être présents en ce premier conseil de l'année.
- ❖ M. le Maire demande **l'approbation du procès-verbal** du 02/12/2020. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.
- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE est désignée **secrétaire de séance**.

Intervention de Mme Caroline SUDRON, directrice de l'Oison : présentation du projet FamiliBus

M. le Maire donne la parole à Mme SUDRON, directrice du pôle jeunesse de l'Oison au sujet du projet Familibus.

Mme SUDRON remercie la municipalité de l'avoir conviée à ce conseil municipal. Elle en profite pour se présenter, étant arrivée à la direction de l'Oison depuis un peu plus d'un an seulement.

- Présentation de l'Oison

L'Oison intervient à 2 échelles territoriales : Montmoreau et CDC LTD.

Au niveau de la CDC, ce travail est rendu possible grâce à la coopération entre l'Oison, l'ENSC et le centre socio culturel ENVOL de Chalais.

- *Ressources humaines* :

12 salariés permanents et 7 salariés en saison soit 10 équivalent temps plein.

Deux postes sont mutualisés avec l'ENVOL : celui d'un poste de secrétariat/comptabilité et depuis peu d'un poste d'animateur.

– *Agrément espace vie sociale :*

Le centre dispose depuis 2018 d'un agrément « espace vie sociale » délivré par la CAF, ce qui a conduit la structure à orienter ses actions vers l'inclusion sociale et la socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, favoriser le mieux vivre ensemble, la prise de responsabilité des habitants et la citoyenneté de proximité

Tout cela a été retraduit plus généralement dans des projets à caractère social comme :

- encourager et porter les initiatives des habitants,
- devenir un lieu de proximité qui favorise la vie collective,
- être un espace d'innovation et d'expérimentation.

Ce nouvel agrément de la CAF a conduit l'Oison à élargir ses actions vers un nouveau public.

Les actions de l'association œuvrent désormais sur les secteurs de l'enfance, la jeunesse, l'animation collective famille, le soutien à la vie associative, la parentalité.

Ont pu être ainsi mis en place la création d'ateliers parents enfants, des sorties famille, des séjours en famille, des ateliers d'insertion socio-professionnelle...

– *Accueil de loisir :*

L'accueil de loisirs 3-11 ans a été à l'origine de la création de l'association.

– *Projet jeunesse :*

Le projet jeunesse est en cours, avec des interventions au sein des collèges, des ateliers papote popote et l'école multisports.

– *L'école multisports :*

L'EMS est amenée à se développer avec la création du baby-multisports à partir du mois de mars.

Une EMS ouvrira à Villebois en septembre 2021, et une EMS adultes sera également proposée.

Tous ces projets émanent du projet d'« animation vie sociale » partagé avec ENVOL. Il doit être renouvelé tous les 4 ans, soit en 2021.

▪ Projet Familibus :

C'est un projet mené avec l'ENSC et ENVOL. Il s'agit d'un tiers-lieu mobile équipé d'un bus numérique et d'une caravane équipée appelée « la causerie ambulante ». Ce tiers-lieu sera présent sur Chalais et Montmoreau.

L'objectif est d'aller vers les familles les plus éloignées des services ou dispositifs existants sur le territoire. Cela peut être des personnes en précarité, mais aussi des personnes qui ne viennent plus dans les structures dites de droit commun.

Ainsi, les ressources et projets existants sur la CDC seront rendus plus visibles et le public sera orienté.

Les domaines concernés seront principalement l'accès au droit des usages numériques et la prévention santé.

Tous les mercredis de 10 h à 16 h, un espace d'animation ambulante (écrivain public, animations famille, ateliers bien être...) sera proposé, avec la possibilité d'intervenir sur des temps forts locaux comme la Foire au vin ou les marchés.

Sur Montmoreau, il est envisagé d'intervenir soit 4 mercredis en continuité, soit à dates définies, et ce, à compter de mars, laissant ainsi le temps de co-fabriquer les modalités de ces interventions (quoi, quand, où) et de poser ces actions avec la commune. Un programme est à établir.

L'espace convivial qu'est la causerie ambulante permettra aux habitants d'échanger avec des professionnels et acteurs associatifs.

Des « Séniors » volontaires vont également être formés à cette écoute dans le cadre de l'association Monalisa pour l'accès au droit et à la prévention santé.

Cela permettra de générer du lien social et d'instaurer une relation confiance pour faire émerger des demandes et faire aller les personnes vers d'autres dispositifs.

- Questions / remarques

- ❖ Roland ELUARD : les informations seront reprises dans *Montmoreau infos*. Ce projet permettra d'avertir la population dans le cadre de la campagne de vaccination contre le COVID.

- ❖ M. le Maire : Il propose que les élus visitent le centre de loisir car peu le connaissent.

Il ajoute que la commune sera un support de communication important pour le Familybus et souligne l'importance d'établir et de préserver le lien social.

Il souligne également l'utilité d'une telle démarche avec Monalisa dans le contexte actuel : ce projet apportera de l'espoir aux aînés se sentant seuls ou bien ayant peur de la maladie.

- Madame SUDRON indique déplorer actuellement un manque de coordination du réseau Monalisa à l'échelle Sud-Charente. Un appel à projet auprès de la conférence des financeurs, permettant d'obtenir les fonds nécessaires à la coordination à l'échelle Sud Charente, a été déposé mais il n'a pas été retenu.

Elle ajoute que bien que les personnes isolées soient fortement représentées, l'association fait de l'animation sociale auprès de tous les aînés.

- ❖ M. le Maire est surpris par le nombre de bénévoles.

- Madame SUDRON indique que l'association dispose d'une gouvernance atypique de 14 administrateurs bénévoles. Le comité de gestion s'apparente à un bureau associatif.

Elle ajoute qu'il y a également un comité d'animation composé de binômes entre bénévoles administrateurs et les salariés qui sont chargés ensemble de construire des actions.

- ❖ M. le Maire remercie Mme SUDRON pour son intervention.

Divers

M. le Maire rappelle que de nombreux projets vont être menés sur plusieurs années et que des choix devront être faits en fonction des finances. Pour cela, les commissions porteront leurs projets qui seront chiffrés, analysés en commission Finances puis en conseil municipal.

Christine VALEAU LABROUSSE précise que le budget doit être voté entre fin mars et le 15 avril et qu'un débat d'orientation budgétaire est prévu au conseil de février.

Elle ajoute que vont être transmis aux membres de la commission Finances : l'état du compte administratif 2020 et les restes à réaliser, qui sont des opérations d'investissement inscrites au budget 2020 et engagés au 31 décembre qui sont reportées sur le budget 2021.

Christine VALEAU LABROUSSE indique que la prochaine commission Finances est convoquée le 27 janvier.

Elle indique que si tous les projets ne peuvent pas être réalisés, un plan pluriannuel sera établi.

M. le Maire espère que le plan de relance du gouvernement pourra abonder les finances de la commune.

Christine VALEAU LABROUSSE ajoute que le Plan Charente Avenir du Département permet d'avoir également des subventions bonifiées selon certains critères.

1. Adoption du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable du SEP du Sud-Charente

Philippe MICHELET informe préalablement que le SEP Sud-Charente, dont le siège social et les bureaux sont actuellement à la mairie de Montmoreau, va prochainement déménager afin de libérer l'espace occupé, dans le cadre du projet de restructuration des locaux de la mairie.

Il indique que le SEPSC va acquérir les bâtiments occupés anciennement par l'entreprise GENDRON sur Saint-Amant. Des travaux d'aménagement seront cependant à réaliser avant de prévoir un emménagement au courant du 1^{er} semestre 2021.

- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX se félicite de cette implantation du syndicat dans le bourg de Saint-Amant qui contribuera à son animation.

Philippe MICHELET, également vice-président du SEPSC, en charge des exploitants et de leur suivi, présente le rapport 2019 du SEPSC.

Le SEPSC est composé de 93 communes, pour 2 unités de gestion et d'exploitation (AGUR et SAUR).

16 captages et 14 unités de distribution sont implantés sur le secteur.

Les abonnés en 2019 sur le SEPC sont au nombre de 18 945 (19 % des abonnés sont issus du Montmorélien). Ce nombre est en hausse suite à la venue des communes d'Étriac et d'Aubeville dans le syndicat.

Concernant les ressources du Montmorélien : 3 forages, appelés « les forages du Turonien », sont implantés sur Montmoreau : le forage de la Nauderie à Aignes, le forage des Graves et le forage du Pont de l'Épaul.

Le principal forage qui alimente la commune est un forage situé à Gurat.

- Concernant les prélèvements : 3 202 664 m³ ont été prélevés contre 2 426 272 m³ distribués, soit une perte de 490 791 m³, due par exemple aux fuites d'eau ou encore aux tirages sur les bornes incendie.

- Concernant la facturation : le coût du m³ est de 2.68 € en moyenne pour le syndicat. Une harmonisation du prix de l'eau pour tous les anciens syndicats est prévue car des différences

importantes demeurent entre les secteurs (Chalais 3.04 €/m³, Salles-Lavalette à 2.36 €/m³ et le Montmorélien à 2.50 €/m³). Un lissage sera réalisé sur plusieurs années.

Le taux de réclamation est très faible mais le taux d'impayés sur le Montmorélien qui est de 2.63 % est en constante augmentation.

- Concernant l'indice de performance de réseau : il est de 78.4 % sur le Sud-Charente. Cet indice correspond au rendement du réseau. Les exploitants ont un cahier des charges avec une cote à réaliser. Si cette cote n'est pas atteinte, les exploitants doivent indemniser le SEP. Cela incite d'une part les exploitants à rechercher les fuites et éviter le gaspillage de l'eau et d'autre part le SEP à entretenir les réseaux afin de prévenir ces fuites.

- Concernant le réseau : 2276.77 km de canalisation ont été recensés sur le SEPSC, dont 484 km pour le Montmorélien qui s'étend de Gurat jusqu'à Passirac. Des travaux de renouvellement sont entrepris chaque année.

Le rendement de ce réseau est de 83.9 % sur le SEPSC contre 91.26 % pour le Montmorélien, ce qui est paradoxal, puisque ce collège ayant le plus de réseau a le meilleur rendement.

- Le syndicat a 2 principaux projets :
 - Organiser le secours entre collègues (sources et ressources) : le Trou du Gabard sera en secours de Salles-Lavalette, les forages d'Aignes sont déjà en secours du Trou du Gabard, la Font du Gour à Saint-Séverin sera en secours de Chalais qui a un grosse problématique de ressource en eau quand il y a des périodes d'étiage.
 - La construction d'une usine de traitement des pesticides et de la turbidité (coût d'environ 2 millions d'euros) au Trou du Gabard qui a des problèmes récurrents de qualité d'eau, notamment à cause de :
 - l'atrazine encore présente dans la terre, malgré son interdiction depuis plusieurs années,
 - la turbidité : l'eau se trouble quand il y a des grandes pluies. Une limite mesurée en NTU est à ne pas dépasser.

- ❖ Murielle HÉRAUD demande si la turbidité est un problème présent dans d'autres communes.
 - Philippe MICHELET répond que le sol sablonneux de Brossac favorise également la turbidité.

2. Demande de mise à disposition d'un local pour la Croix Rouge

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. SALLÉE, président de la Croix Rouge du Montmorélien, dans laquelle il informe être à la recherche d'un nouveau local pour son association, la CDC souhaitant récupérer les locaux qu'elle lui mettait à disposition.

M. le Maire ajoute que M. SALLÉE serait intéressé par le local de Saint-Laurent, actuellement occupé par le club photo.

- ❖ Francine WILLAUME, également membre du club photo, précise que M. DELGOULET, président du club, est disposé à laisser ce local, à condition que la commune lui en propose un autre, si possible avec une salle d'exposition.
 - Philippe FRÉTIER souligne que le club s'est beaucoup investi dans l'aménagement du local de Saint-Laurent.

- ❖ Corinne CHARRANNAT souhaite savoir si la question de la mobilité a été prise en compte dans la proposition du local de Saint-Laurent à la Croix Rouge.
 - Francine WILLAUME précise que c'est précisément M. SALLÉE qui a fait la demande de ce local.
- ❖ M. le Maire souligne que pourrait être proposée une des anciennes mairies annexes.
- ❖ Francine WILLAUME indique que le local appartenant à la commune et occupé provisoirement par la bibliothèque pourrait convenir au club photo.
 - Roland ELUERD précise que cette salle restera salle de la bibliothèque mais sera destinée à l'organisation d'animations diverses et sera équipée pour ces animations. Par conséquent le club photo pourra exposer quand il le souhaitera.
- ❖ Jérôme DESBROSSE suggère l'ancienne mairie de Saint-Eutrope.
 - Myriam HUGUET pense que la salle du conseil est trop vitrée pour convenir à un club photo.
- ❖ M. le Maire conclut en rappelant qu'une réunion a été programmée pour le 22 janvier à 15 h à Saint-Laurent avec la Croix Rouge.

Finances, Ressources Humaines

1. Modification du RIFSEEP

M. le Maire informe le conseil que le RIFSEEP est le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Christine VALEAU LABROUSSE, adjointe aux Ressources humaines et aux Finances, explique que le RIFSEEP est un régime indemnitaire permettant de rémunérer les agents en fonction de leur grade, de leur expertise et de leur engagement professionnel.

Elle rappelle que lors de sa séance du 27/09/2017, le conseil municipal avait défini les conditions d'attributions et de versement de l'IFSE et du CIA et leurs bénéficiaires.

Elle ajoute que la commune a recruté un nouvel agent contractuel, M. CAILLETEAU, qui a pris ses fonctions début janvier.

Afin de lui attribuer une indemnité IFSE, Christine VALEAU LABROUSSE informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier la délibération prise auparavant, en ajoutant les agents contractuels dans la liste des bénéficiaires de l'IFSE.

Elle précise que le comité technique a préalablement donné son accord le 14/12/2020 et que la délibération prendra effet à compter du 14/01/2021.

Elle annonce enfin que l'IFSE devant être revu tous les 4 ans, cette révision fera l'objet d'un point à étudier lors d'une prochaine commission, au 2^e trimestre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du RIFSEEP.

2. Demandes de subventions pour le parcours sportif-voie verte de la Tude

M. le Maire indique solliciter le conseil pour l'autoriser à faire des demandes de subvention pour ce projet et donne la parole à Jérôme DESBROSSE, vice-président de la commission Complexe Sportif, qui s'étonne de ne pas avoir reçu de montants concernant les subventions escomptées.

- Christine VALEAU LABROUSSE précise qu'il s'agit uniquement d'une délibération de principe pour faire avancer ce dossier et faire les demandes de subventions. Elle souligne que le dossier qui est à suivre concernant l'aménagement du bourg de Saint-Amant étant très abouti, avec un chiffrage exact, la collectivité a pu avoir un retour du Département avec le montant des subventions.
- Jérôme DESBROSSE insiste sur le fait que le projet de voie verte est très avancé, budgété et rappelle qu'il a été présenté lors du dernier conseil. Il précise également avoir entamé les démarches de recherche de subventions et par conséquent aurait apprécié que soient présentés aux élus des premiers éléments financiers.
- Christine VALEAU LABROUSSE souligne qu'il est difficile d'annoncer des montants escomptés de subvention sans avoir le retour des financeurs sollicités.

Jérôme DESBROSSE informe alors le conseil des points qu'il aurait souhaité être présentés par Mme VALEAU LABROUSSE :

- le Département est susceptible d'attribuer le SIL,
 - la Région ne subventionnera pas le projet,
 - l'État ne se prononcera qu'en février, les services concernés étant en attente de nouvelles directives,
 - l'Europe ne s'est pas encore prononcée dans le cadre du FEDER.
- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE rappelle que dans le cadre du plan Charente Avenir une bonification des subventions départementales peut être envisagée et interroge Jérôme DESBROSSE quant au projet de la labellisation « station Sports Nature » par le Département. Elle souligne que cela permettrait d'avoir davantage de subventions et que ce projet pourrait être éligible si des activités complémentaires étaient trouvées. Elle ajoute que M. Patrick LIZOT, chef du service sports et activités de pleine nature du Département est disposé à intervenir rapidement afin de juger si le projet est labellisable.
 - Jérôme DESBROSSE répond se renseigner prochainement.
 - ❖ Roland ELUERD interroge sur la faisabilité du projet en zone inondable et s'inquiète sur la tenue du chemin dans le temps. Il ajoute qu'un chemin vert créé auparavant était souvent glissant.
 - Jérôme DESBROSSE souligne qu'il est nécessaire de réaliser un revêtement adapté. Il indique que la commission s'est associée, dès le départ du projet, avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval, étant consciente que lors de fortes précipitations, la Tude risquait de déborder. Gaël PANNETIER, technicien milieux aquatiques du syndicat, a alors rassuré les membres de la commission sur un certain nombre de points puisqu'un travail hydraulique sera réalisé afin d'améliorer l'écoulement de la Tude et lui rendre son cours naturel. A cet effet, Jérôme DESBROSSE énonce que les travaux ont déjà commencé :
 - le barrage constitué de madrier en bois, situé au niveau du stade, a été supprimé,
 - des radiers ont été rajoutés dans la rivière afin de faciliter son écoulement,
 - le barrage entre le pont de la Tude et le complexe sportif sera retravaillé, tout comme la zone du barrage du Grand Pas et le canal du Moulin qui alimentera probablement des mares afin d'éviter ses débordements.
 - Le plus gros travail portera sur la déviation de la Tude puisqu'il est prévu de remettre la Tude à son emplacement naturel, à savoir le long de la voie ferrée. Cela permettra le drainage du terrain du stade.
 - ❖ Philippe MICHELET pense qu'il sera difficile d'obtenir l'accord de la SNCF pour ces travaux.

- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE pense que le coût de ces travaux sera important, même s'il est supporté par le syndicat.
 - Bernard HERBRETEAU, également vice-président du syndicat, précise que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 %.
- ❖ Jérôme DESBROSSE ajoute que ces travaux sont nécessaires pour embellir cette rivière et la valoriser, que ce site est remarquable, d'où le souhait de la commission d'y aménager un chemin pour les Montmoréliens.
- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX fait remarquer à l'assemblée que le projet et ses contraintes sont similaires à ceux du Plan d'eau de Saint-Yrieix : des débordements sont souvent constatés mais les chemins ne sont pas dégradés, dans la mesure où les travaux sont réalisés parfaitement.
- ❖ Bernard HERBRETEAU est conscient que des gros d'eau se produiront, et il faudra certainement reboucher parfois à quelques endroits.
 - Jérôme DESBROSSE précise que le chemin est prévu en diorite, un matériau qui tient et résiste d'avantage que le calcaire.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que le projet est suivi par Gaël PANNETIER, technicien qualifié.
- ❖ Murielle HÉRAUD s'interroge s'il n'est pas opportun d'attendre la fin des travaux sur la Tude avant de réaliser le parcours mais ajoute que si la fin des travaux est prévue d'ici 4 ans comme annoncé, le projet doit évidemment être réalisé avant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions pour le projet de parcours sportif. Une abstention : Murielle HÉRAUD.

3. Demandes de subventions pour l'aménagement du bourg de Saint-Amant

Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint en charge de la Voirie, annonce que le projet est situé sur une zone doublement protégée :

- Une zone protégée au titre des sites classés et inscrits auprès de la DREAL

Par conséquent, le projet doit être soumis à l'architecte des Bâtiments de France. Il informe avoir une réunion le 21 janvier avec Mme PROSPERI, architecte des Bâtiments de France afin de lui présenter le projet.

Les tilleuls sur la place sont également protégés. Il informe être en rapport avec Mme BIZET, de la DREAL, qui, dans un mail lui étant adressé, explique que ces arbres sont classés depuis 1944 au titre de la loi de 1930 portant sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, légendaire, scientifique ou pittoresque. Elle ajoute qu'un site classé est un site remarquable, dont la protection cherche à se faire garante de l'intérêt général à long terme. Cet espace est fragile, soumis au cours du temps aux divers regards que portent sur lui ses usagers, une société dont les besoins évoluent. Il est donc indispensable de réinterroger les projets, les besoins et les usages au regard de ce patrimoine.

Une expertise des arbres doit également être réalisée par un spécialiste d'ici trois mois. Un devis a été reçu pour un montant de 1 386 € TTC.

- Une zone de préemption de prescription archéologique

Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que les travaux de fouilles ne sont pas systématiques et que le service archéologie de la DRAC doit nous tenir informés en amont de la sensibilité du projet. Si des fouilles devaient être cependant réalisées et donnant lieu à des résultats positifs, elles seraient à la charge de la commune mais subventionnées.

- ❖ Myriam HUGUET suggère qu'il serait plus simple qu'un coup de vent les fasse tomber.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que la propriétaire de la maison située en contre-bas des tilleuls, s'inquiète de ces arbres. Il informe qu'elle a été tenue au courant par courrier des différentes démarches engagées par la commune qui ne peut pas élaguer ces arbres sans expertise.

- ❖ Jérôme DESBROSSE s'interroge sur les demandes de subventions qui sont déposées alors que le projet n'est pas validé par ces différents services qui peuvent potentiellement le refuser en l'état. Par conséquent, l'estimation financière sera fausse.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX précise qu'il ne faut pas laisser passer cette année la possibilité de demander une DETR et que si le projet venait à être refusé, l'opération serait annulée.

- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE expose le plan de financement de l'opération :
 - Coût total du projet : 514 569.30 €
 - DETR : 35 % (180 000 € escomptés)
 - DSIL : 20 % (102 000 € escomptés)
 - Département au titre du schéma de revitalisation du monde rural et du bâti : 45900 €
 - Amendes de police
 - Reste à charge de 180 000 €, avec un taux de subvention de minimum 60%
 - Hervé LABBÉ souhaite des précisions sur le DSIL et les amendes de police.
 - Christine VALEAU LABROUSSE indique que le DSIL est une Dotation de Soutien à l'Investissement Local et que les amendes de police sont reversées par le Département dans le cadre de projets d'aménagement liés à la mise en sécurité.

M. le Maire annonce qu'il y aura la possibilité d'un effacement de réseau par le SDEG, dans le cadre d'un aménagement de bourg, après avis du comité d'effacement des réseaux. Si ces travaux sont éligibles, ils seront pris en charge en totalité par le SDEG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce projet, d'autoriser M. le Maire à réaliser les demandes de subventions.

4. Autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

Christine VALEAU LABROUSSE indique que chaque année, avant le vote du budget, il faut voter une autorisation d'engagement des dépenses pour permettre de liquider les factures engagées l'an dernier et de commencer à faire des travaux et des dépenses en ce début d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

5. Achat de matériel de sport

Christine VALEAU LABROUSSE présente différents achats qui sont proposés pour équiper le gymnase :

- Matériel d'occasion acheté à la mairie de Montboyer : un matelas double 395 €, un tapis incliné 65 €.
 - Matériel neuf : matelas hexagonal 253 €.
- ❖ Murielle HÉRAUD précise avoir été voir le matériel à Montboyer avec Fabien OURVOIS et précise que le matériel neuf coûte trois fois plus cher.
 - ❖ Isabelle LACOUR souhaite savoir quelle association bénéficiera de ce matériel.
 - Murielle HÉRAUD répond qu'il est destiné à tous les usagers du gymnase : associations, et collège.
 - ❖ Le fait que la commune achète du matériel pour l'usage du collège interpelle Jérôme DESBROSSE, qui souligne parler en tant que président de la section athlétisme de l'AJM. Il souhaite que lui soit confirmé que la commune achète du matériel pour l'usage du collège.
 - Murielle HÉRAUD répond que ce matériel est destiné à toutes les associations utilisatrices du gymnase, le collège et les écoles primaire et maternelle.
 - Jérôme DESBROSSE en profite pour informer l'assemblée que, dans la salle omnisport, un tapis de saut en hauteur est également à changer. Son coût est de 8 000 €. Il annonce que le collège en étant le principal utilisateur, cet investissement sera uniquement réalisé en lien avec le Département et le collège.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de ce matériel de sport.

6. Achat d'une caisse enregistreuse pour l'épicerie-bar de Saint-Laurent

Christine VALEAU LABROUSSE informe le conseil qu'il est nécessaire de changer la caisse enregistreuse de l'épicerie-bar de Saint-Laurent. Un devis d'un montant de 750 € TTC a été reçu.

Elle précise que le budget annexe Épicerie-Bar ne disposant pas de section investissement, c'est la commune qui procèdera à cet achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat d'une nouvelle caisse enregistreuse.

Assainissement

1. Autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

Philippe MICHELET, adjoint en charge de l'Assainissement, indique que la même délibération prise précédemment pour le budget général est à prendre pour le budget annexe assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour l'assainissement collectif.

Développement durable

1. Abonnement à l'application Clean2Gether

Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint en charge du Développement durable, alerte le conseil sur les dépôts sauvages et leur impact environnemental.

Il présente l'application Clean2Gether qui permet à chaque personne (élus et habitants) de signaler à la collectivité des dépôts sauvages. Cela permettra à la commune de répondre rapidement à cette problématique. Il souligne que l'investissement n'est que de 9 centimes par personne, soit un total de 277 € HT annuel.

Quand un dépôt aura été signalé, il précise qu'une organisation sera à mettre en place afin de le traiter.

- ❖ Thierry BRUNO propose que ce soient les employés qui s'en chargent.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX suggère que les élus participent également.
- ❖ M. le Maire craint que si les personnes constatent que la commune ramasse les déchets, il y en ait encore plus et cite en exemple les incivilités concernant les containers.
 - Jérôme DESBROSSE ajoute qu'il est nécessaire de rechercher les personnes qui ont déposé ces déchets.
 - Myriam HUGUET précise qu'il est interdit de fouiller dans les sacs.
- ❖ Ita CHASTEL regrette les incivilités et souhaite que soient rappelées aux habitants les dates de collecte de déchets ménagers.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que la commission va proposer d'ici quelques mois une rencontre avec un technicien de proximité financé par CALITOM qui va accompagner la commune dans toutes les problématiques autour des déchets sur la commune.
 - Olivier DEMESSEMAKERS propose que ces informations de collectes soient relayées sur l'application Panneau Pocket et Facebook.
- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX conclut en insistant sur l'importance de la communication autour de cette application.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire un abonnement à l'application Clean2Gether.

Vie associative

1. Modifications des conditions de location des salles communales

Murielle HÉRAUD, adjointe à la Vie associative, rappelle que sur le tableau des tarifs des locations des salles communales approuvé lors d'un précédent conseil, il était évoqué la location du hall de la salle des fêtes de Saint-Laurent sur 2 jours. Or cela n'est jamais demandé. Par conséquent elle propose de supprimer cette possibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer la possibilité de louer le hall de la salle des fêtes de Saint-Laurent sur 2 jours.

2. Proposition de gratuité du chauffage pour la CDC lors de la location de salles communales

Murielle HÉRAUD, rappelle que lorsque les associations louent les salles communales, la location est gratuite, mais des frais de chauffage sont demandés.

Elle ajoute que la CDC étant un partenaire proche, elle propose par conséquent que le chauffage ne lui soit pas facturé.

- ❖ Thierry BRUNO souligne que c'est la CDC qui a financé l'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle Henry-Dunant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas facturer de frais de chauffage à la CDC lors de la location de salles communales.

Bâtiments communaux

1. Proposition d'acquisition du logement communal situé au lieu-dit « les Marchais » à Saint-Laurent

Bernard HERBRETEAU, adjoint en charge des Bâtiments communaux, informe avoir reçu une proposition d'achat pour ce logement à 28 000 € net vendeur, de la part de M. Loïck GUERIN.

Il rappelle que de nombreux travaux sont à prévoir et que ce bien avait été estimé à 35 000 € maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de M. GUERIN.

- ❖ Bernard HERBRETEAU annonce que la maison de la gare va être prochainement estimée. Il sera alors demandé au conseil de se prononcer sur le devenir de ce bâtiment.

Questions diverses

- ❖ Olivier DEMESSEMAKERS informe avoir reçu une demande de la part de M. Hervé BLANCHET, propriétaire des chambres d'hôtes Montis Maurelli situées Chez Braud à Montmoreau.

Ce dernier s'inquiète de perdre le nom « Chez Braud », sachant que deux lieux-dits ont cette même dénomination sur la commune.

- Bernard HERBRETEAU indique que sa demande avait déjà été prise en compte. Le « Chez Braud » de Saint-Amant sera supprimé, contrairement à celui de Montmoreau.
- ❖ Olivier DEMESSEMAKERS rapporte au conseil que le propriétaire du restaurant La Gourmandise, qui loue sa licence de débit de boisson à la commune 50 € par mois n'a pas de nouvelles concernant la demande qu'il avait faite au début du confinement.
 - M. le Maire rappelle qu'ils ont déjà reçu 200 € d'aide de la part de la commune.
 - Christine VALEAU LABROUSSE précise que ce sujet avait déjà été évoqué mais que rien n'avait été décidé.
 - Après de nombreux échanges, le conseil décide que cette location de licence ne leur soit pas facturée, avec effet rétroactif depuis le confinement. Cependant, M. le Maire précise que ce sujet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, il n'est pas

possible de prendre une délibération lors de ce conseil et propose que cela soit reporté au conseil suivant.

- ❖ Jérôme DESBROSSE, souhaite faire un point sur l'enquête en cours auprès des habitants concernant le complexe sportif. Il annonce qu'une centaine de personnes a déjà répondu en ligne, dont 20% de non-utilisateurs. Les retours sont positifs puisque les personnes ayant répondu remercient même la commune de les avoir consultés et les propositions nouvelles sont nombreuses.
Il ajoute que des articles paraîtront dans *Charente Libre* et dans *Sud-Ouest*, que l'information a été diffusée sur Facebook, sur le site internet, mais pas encore sur Panneau Pocket.
- ❖ Jérôme DESBROSSE, vice-président de la commission Villes et Villages Fleuris, informe que depuis peu les nouveaux panneaux du label ont été installés aux entrées nord et sud et souhaite remercier l'équipe municipale de l'avoir fait rapidement.
Il invite également les élus à intégrer la commission.
- ❖ Roland ELUERD, adjoint en charge de la Communication, précise que les informations qui doivent paraître sur le prochain *Montmoreau Info* doivent être envoyées le 15 février, dernier délai.
- ❖ M. le Maire souhaite savoir où en sont les cartes de vœux.
 - Roland ELUERD informe qu'elles sont arrivées, au nombre de 100, et disponibles à la mairie.
 - Myriam HUGUET s'étonne que des cartes papiers soient encore envoyées.
 - M. le Maire trouve cela plus personnel.
- ❖ Muriel CAILLETEAU interroge Bernard HERBRETEAU sur l'avancée de la dénomination des rues sur la commune.
 - Bernard HERBRETEAU explique qu'une réunion doit être organisée pour valider certaines modifications. Suite à cela, la Poste devra en être informée. Le conseil devra alors valider le tableau qui sera envoyé en Préfecture. La procédure prendra par conséquent encore plusieurs mois.
- ❖ Isabelle LACOUR souligne la dangerosité des plantations non taillées sur la RD674, entrée sud, qui gênent la visibilité.
 - ❖ Bernard HERBRETEAU précise que les agents ont commencé à les tailler.
- ❖ Myriam HUGUET propose que soient renouvelées les décorations lumineuses de Noël, les jugeant démodées.
 - Bernard HERBRETEAU propose d'inscrire une ligne au budget 2021, tout en précisant que cela a un coût important.
- ❖ Corinne CHARRANNAT indique que l'éclairage autour de la maternelle est défaillant et insuffisant.
 - M. le Maire missionne Bernard HERBRETEAU pour régler ce problème. Il rappelle que chaque éclairage est identifiable par un numéro placé à la base du poteau et que l'indication de ce numéro permet une intervention plus rapide.
- ❖ Bernard HERBRETEAU informe M. le Maire avoir refusé l'installation d'un candélabre usagé sur le mur de M. BÉTHUNE, avenue de l'Angoumois et avoir demandé la pose d'un élément neuf.

- ❖ Thierry BRUNO demande à Jean-Jacques PUYDOYEUX qu'un nouveau container jaune soit installé Rue des Tortillons.
- ❖ Jérôme DESBROSSE demande à Bernard HERBRETEAU si les anciens courts de tennis ont pu être nettoyés par l'équipe municipale. Il précise que cet espace sert à l'entraînement des enfants pour l'athlétisme.
 - Bernard HERBRETEAU souligne que la commune ne dispose pas actuellement de l'équipement nécessaire.
- ❖ Roland ELUERD rappelle que la maternelle fait une tombola tous les ans lors du marché de Noël, lui rapportant environ 300 €. Cette année, cela n'a pas pu être fait. Par conséquent, il propose que cette perte soit compensée par l'octroi d'une subvention exceptionnelle.
- ❖ Murielle HÉRAUD revient sur le marché de l'Avent qui s'est déroulé avec succès et remercie les personnes qui ont aidé.
- ❖ Philippe MICHELET informe que des travaux sont en cours rue de la Tude afin d'installer un tabouret pour le raccordement au réseau de l'ancien GammVert. Il précise que l'enrobé sera réalisé dans plusieurs mois, le temps que le remblai se tasse.
- ❖ Maximilian CARTER souhaite plus de précisions quant à la réunion du personnel prévu le 19 janvier.
 - M. le Maire explique que c'est une réunion informelle sans ordre du jour particulier.
- ❖ Isabelle LACOUR indique que cette année les pompiers ont déposés les calendriers dans les boîtes aux lettres avec des enveloppes destinées aux dons.
- ❖ M. le Maire annonce avoir reçu une demande d'Alexia GOUPILLEAU, chef du centre de secours de Montmoreau pour faire des manœuvres dans la maison de la gare appartenant à la commune.
 - Bernard HERBRETEAU attire l'attention sur le fait que les garages sont pris mais Isabelle LACOUR précise que l'étage suffira.
 - Isabelle LACOUR explique que du personnel a besoin d'être formé et que ce local correspondrait aux besoins. Elle rassure sur le fait que le feu n'y sera pas mis, que des machines à fumée sont utilisées et que les bâtiments ne sont pas détériorés.
 - M. le Maire donne par conséquent son accord.
 - Elle ajoute que le centre de secours a recruté un pompier volontaire professionnel qui habite à Saint-Amant.

Fin de la séance à 22 h 20